

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 9 février 2026, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

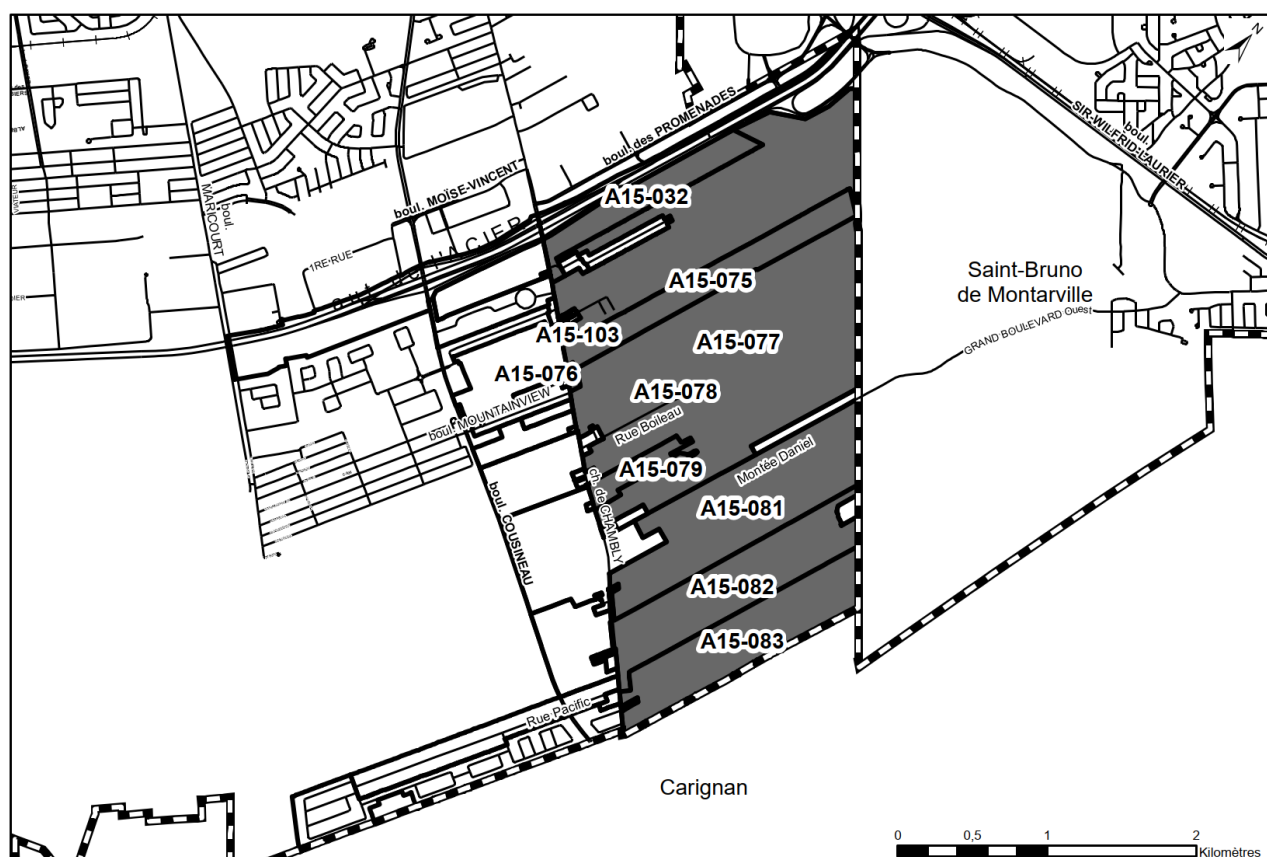
- Projet de *Règlement SH-2026-558 modifiant le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions.*

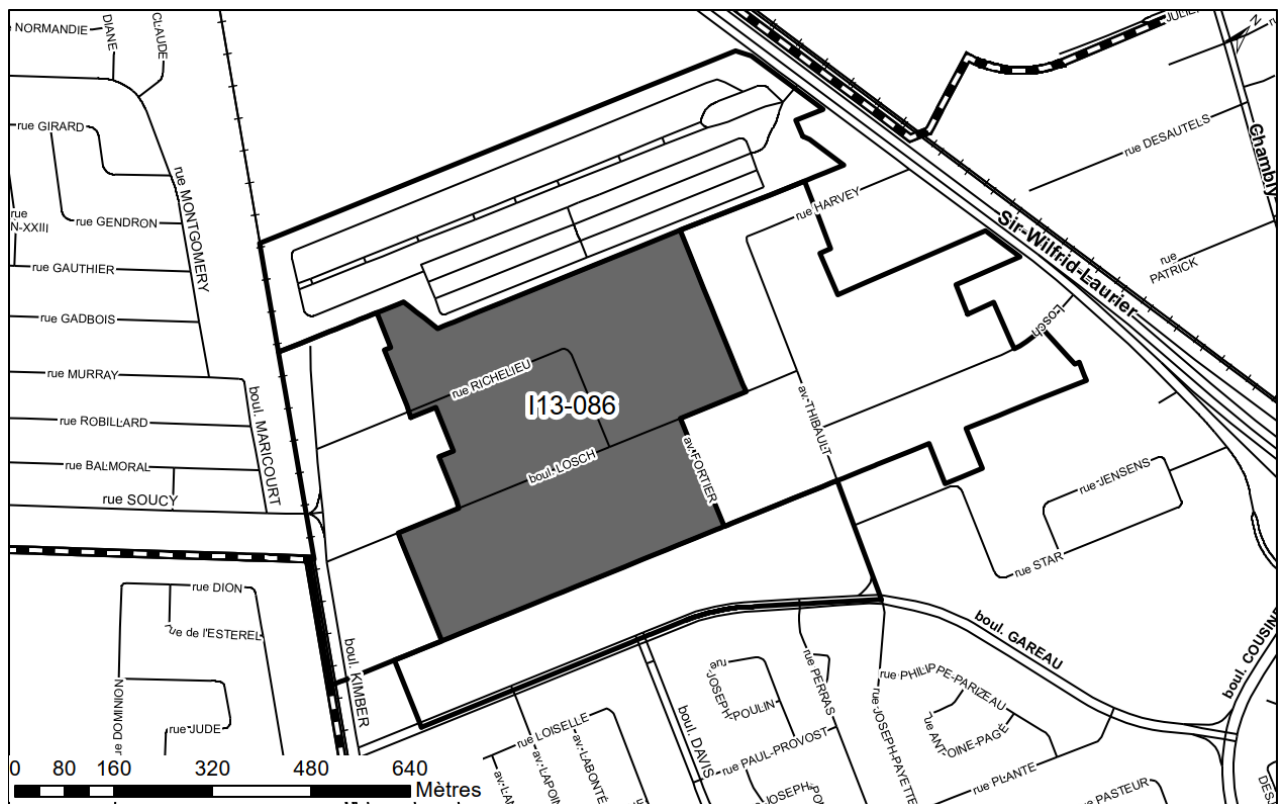
Les articles 1 à 24, 26, 28 par. 1°, et 29 à 31, de ce projet de règlement, concernent l'ensemble du territoire.

Les articles 25, 27 par. 1°, et l'article 28 par. 2°, de ce projet de règlement, concernent la zone I13-086 indiquée en gris sur le croquis.

Les articles 27, par. 2° à 5°, et 28, par. 2° et 3°, de ce projet de règlement, concernent les zones A15-032, A15-075, A15-076, A15-077, A15-078, A15-079, A15-081, A15-082, A15-083 et A15-103 indiquées en gris sur le croquis.

Les articles 3, 25, 27 et 28, par. 2° et 3°, comportent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.





2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 9 mars 2026 à 18 h⁴⁵, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.
3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 25 février 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière